

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 15 SEPTEMBRE.

On écrit de Douvres, le 14 septembre :
 « Le Roi des Belges est arrivé ici venant de Calais, à bord du *Crusader*, à 4 heures, S. M. a été saluée par le feu des batteries, et est partie immédiatement pour Londres.
 « La duchesse de Kent et la princesse Victoire devaient se rendre à Brighton, mais L. A. R. ont renoncé à ce voyage à cause de l'arrivée du Roi Léopold.
 « La locomotive commandée par l'empereur de Russie, sa été essayée hier à Newcastle. Elle a marché avec une vitesse de 65 1/2 milles par heure. Elle sera embarquée pour St-Petersbourg.

Du 16. — S. M. le Roi des Belges a été reçu, en débarquant à Douvres, par le colonel Arnold, commandant de la ville, par une garde d'honneur du 5^e régiment, par MM. le chevalier Latham, le consul belge et une foule immense assemblée sur les quais. La musique du 5^e régiment ayant joué l'air national, des applaudissements réitérés sont partis des deux rives du port, et des salves ont été tirées par l'artillerie du fort.

S. M., accompagnée de M. le général Goblet et sa suite, s'est rendue au Ship-Hôtel, où elle est restée à peu près deux heures, pour prendre quelques rafraîchissements. Le roi est parti ensuite avec deux voitures attelées chacune de 4 chevaux. Les salves de l'artillerie ayant annoncé le départ de S. M. pour Londres, les rues de Douvres et les fenêtres des maisons devant lesquelles le Roi devait passer, se sont remplies de monde. Partout la foule a salué le Roi en agitant les chapeaux et mouchoirs et en applaudissant S. M., qui a répondu gracieusement en s'inclinant sans cesse, la tête découverte. Le roi paraissait un peu fatigué du voyage. (Courier.)

FRANCE. — PARIS, 15 SEPTEMBRE.

Le roi a nommé M. le comte Septime de Latour-Maubourg son ambassadeur près S. M. la reine d'Espagne. (Moniteur.)

— Sans nommer personne, la Paix donne à entendre qu'en cas de refus définitif du maréchal Soult, le choix est fixé sur un autre. Nous croyons pouvoir assurer, dit-elle, que l'épée qui sera admise à compléter le cabinet sera illustre et qu'elle sera digne de la France et de l'armée.

— Le *Moniteur* contient l'ordonnance de convocation des collèges électoraux qui avaient nommé MM. Guizot, Persil, Duchâtel et Rosamel députés.

— La convention postale entre la France et la Belgique, pour le transport des dépêches, est insérée au *Moniteur*, ainsi qu'une longue explication de cette convention.

— Il est arrivé depuis quelques jours à Paris un grand nombre d'officiers belges du génie.

— M. Thiers a traversé Lyon dans la nuit du 10 au 11 courant, se rendant en Italie. Ses équipages consistent en 2 voitures dans l'une desquelles se trouvent un lit et une bibliothèque portatifs. Il doit s'embarquer à Toulon sur un bâtiment de l'état.

— On lit dans la *Presse* sous la rubrique du camp de Compiègne, 13 septembre.

« Toutes les armes réunies commenceront les manœuvres vendredi. Un soldat d'un régiment d'infanterie, 14^e de ligne, désespéré d'avoir perdu 30 francs au jeu de quilles, après avoir vendu le pantalon et la chemise de son camarade et en avoir de nouveau perdu l'argent, s'est brûlé la cervelle avec son fusil. Le coup n'ayant fracassé que le côté gauche de la figure, ce malheureux a souffert huit heures avant de mourir.

« On attend toujours le roi du 15 au 20. Quelques hommes suspects ont été arrêtés. On assure qu'ils venaient à Compiègne dans l'intention de frapper le roi lorsqu'il passerait au faubourg de Marigny, pour se rendre à la revue. Une blouse et un chapeau blanc paraissent être leur uniforme.

Les nouvelles que nous recevons sur l'esprit des sous-officiers du camp sont graves et inquiétantes.

Nous aurions attaché peu d'importance à cette correspondance, si elle n'avait été publiée par un journal ministériel. Ainsi il semblerait d'après la *Presse* qu'on a encore découvert une conspiration au camp de Compiègne et le même journal annonce l'arrivée prochaine du roi pour assister aux dernières manœuvres. Peut-être S. M. a-t-elle renoncé à cette excursion par suite des rapports de la police, mais il est certain que jusqu'à présent il n'est nullement question aux Tuileries et à Neuilly du départ du roi.

— Le télégraphe a fait connaître l'arrivée à Marseille de l'ex-reine de Naples, on a reçu aujourd'hui des lettres particulières qui donnent quelques détails sur la présence dans cette ville de la veuve de l'illustre Murat : le 10 septembre, à deux heures, le paquebot le *Sully*, arrivant de Naples, a déposé sur le sol français la sœur de Napoléon. En descendant

du paquebot, la noble exilée est montée en voiture pour se rendre à son hôtel. Cette femme, que tant de malheurs ont poursuivie, paraissait vivement émue et pleurait de joie en respirant l'air de la France après 22 ans d'exil.

Les regards de M^{me} Murat se promenaient sur les personnes entourant la voiture, lorsqu'elle a vu s'approcher de la portière M. Méry, qui, pendant son séjour à Florence, avait été reçu dans les réunions intimes de l'ex-reine; elle a tendu au poète une main amicale et lui a adressé les paroles les plus touchantes sur l'autorisation qui lui permettait de revoir ce cher et beau pays de France.

Les calculs qui suivent peuvent servir à donner une notion assez exacte des proportions gigantesques de l'arc de triomphe de l'Etoile. Ce monument à 152 pieds 3 pouces de haut, 137 pieds 11 pouces de large, 68 pieds 4 pouces d'épaisseur. Le grand arc à 90 pieds 6 pouces de haut, 45 pieds de large. Les petits arcs ont 57 pieds 6 pouces de hauteur, 25 pieds 11 pouces de largeur. Or, le plus élevé des arcs antiques qui aient échappé au ravage des siècles est, à Rome, l'arc de Constantin, haut de 65 pieds 10 pouces, large de 76 pieds, épais de 20. L'arc de Septime Sévère, également à Rome, a 61 pieds de hauteur, 71 pieds 4 pouces de largeur, 21 pieds 8 pouces d'épaisseur. L'arc de Titus n'a que 41 pieds de haut. L'arc élevé à Paris par Napoléon entre les Tuileries et le Louvre n'a que cette même hauteur d'environ 40 pieds. La porte St-Denis a 72 pieds 9 pouces de haut sur 71 pieds 9 pouces de large et 20 pieds d'épaisseur.

Supposez par la pensée les arcs de Constantin, de Septime Sévère et de Titus empilés les uns sur les autres, la triple élévation de ces trois masses dont chacune est déjà considérable, ne dépassera que d'une quinzaine de pieds l'acroïtère de l'arc de l'Etoile. Par une autre fiction moins coûteuse que le transport de l'obélisque de Luxor, voiturez au bout des Champs-Élysées la porte Saint-Denis, la porte St Martin et l'arc du Carrousel; mettez la porte Saint-Martin sur la porte Saint-Denis, et l'arc du Carrousel sur la porte Saint-Martin; en concurrence de cette triple hauteur, l'arc de l'Etoile ne le cédera encore que de quinze pieds. Les combinaisons de ce genre peuvent se multiplier sans fin, ainsi par exemple rien ne sera plus aisé à l'arc de l'Etoile que de receler sous sa principale arcade la porte Saint-Denis, sous un de ses petits arcs la porte Saint-Martin, sous l'autre, l'arc du Carrousel. Ou bien encore la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin placées côte-à-côte et de profil seront commodément à l'abri sous la grande arcade du monument de l'Etoile. Ou bien encore l'arc du Carrousel et la porte Saint-Martin l'un sur l'autre, passeront à l'aise sous le grand arc de l'Etoile, pour peu que vous enleviez à la porte Saint-Martin le petit attique haut seulement de quelques pieds qui le surmonte.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Phare de Bayonne* du 12 septembre :

« Après les instances les plus répétées, le général Evans s'est déterminé à sortir de l'inaction où il se trouve depuis la malencontreuse équipée de Fontarabie; mais cette nouvelle tentative n'a pas eu, nous écrivait-on, plus de succès. Après avoir pris toutes ses dispositions, le général Evans, favorisé par le feu d'une nombreuse artillerie, a attaqué les lignes carlistes dans la journée du 9, sur trois points différents. Son principal but était de s'emparer de la hauteur d'Amazagana, vers laquelle il avait dirigé la plus grande partie de ses forces et son artillerie légère. Ses troupes ont d'abord avancé jusqu'à Lasarte, à un quart de lieue d'Urdieta, sur la grande route, mais deux bataillons carlistes étant arrivés, elles ont été forcées de rentrer dans leurs lignes sans avoir même réussi à s'emparer d'Amazagana. On ignore la perte du général Evans; les carlistes disent que pour leur part ils n'ont eu que sept morts et des blessés à proportion.

« Il est impossible de se faire une idée de la démoralisation dans laquelle les intrigues d'Evariste San-Miguel ont mis l'armée du centre. Toutes les brigades agissent isolément, et se retirent devant les factieux; on cite particulièrement celle de Villapadierna, qui s'est sauvée à toutes jambes devant deux compagnies de l'avant-garde de Quiliez, qui se dirigeait vers Molina d'Aragon. La seule division qui soit restée disciplinée, est celle du brigadier Narvaéz, auquel Evariste San-Miguel fait toute espèce d'avances depuis qu'il a remplacé le général Montés. »

— On écrit de Bayonne, le 12 septembre :

« On n'a ici aucune nouvelle de la petite division commandée par le général Lebeau, qui se trouvait dernièrement dans les environs d'Estella. Ce général, le colonel Conrad et les officiers français sous leurs ordres sont dans une position très précaire, à cause de la dissolution probable des légions auxiliaires qui s'organisaient à Pau. Des correspondances de Madrid nous apprennent que M. Campuzano est nommé ambassadeur à Paris, et M. Aguilar à Londres. Le général Van Halen a

quitté l'armée; des perquisitions sévères sont faites pour découvrir le lieu de sa retraite.

« On nous mande de Saragosse, à la date du 9 : San Miguel poursuit les factieux dans le bas Aragon; mais tous ses efforts sont impuissants; leurs bandes parcourent impunément le pays.

« Le rapport officiel de général carliste Guibelaide, sur l'affaire qui vient d'avoir lieu devant Saint-Sébastien, contient les détails suivants :

« Vers trois heures, l'ennemi appuyé par de nombreuses pièces d'artillerie, et par des batteries du village d'Alza, a attaqué les ouvrages que nous construisons sur les hauteurs d'Amazagana; le 3^e bataillon, qui se trouvait sur la ligne, et quelques compagnies du 5^e et 6^e régiments, réunis à lui, ont défendu avec tant de vigueur la position jusqu'à la nuit, que l'ennemi après plusieurs attaques, a été forcé de renoncer à son projet. Notre perte est de 20 hommes tués et blessés. »

« Ce bulletin est daté du quartier-général d'Herneni, 9 septembre.

« Des correspondances d'Elisondo, du 10 portent que le général Espartero est mort à Sesma. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Blavin. — Fâché de ce qui va arriver par rapport à toi, vois-tu, Simonnet, mais nous voilà devant c'te justice, et y a pas à reculer; il faut lui dégoiser la chose dans le véridique, tout comme au confessionnal. Voyons, nous sommes encore des amis, malgré que tu m'as fait voir le tour; veux-tu l'arranger amicalement avec moi, ou je dis la chose?

Simonnet. — La chose, j'ai pas d'argent; voilà la chose que je peux dire.

Blavin. — Possible, mais ça n'est pas avec ça qu'on achète de quoi r'habiller un homme de neuf.

M. le juge de paix. — Expliquez votre réclamation.

Blavin. — Y en a une petite longueur à dire, voyez-vous, mon juge; des amis de vingt deux ans, ça n'se brouille pas pour des prunes, il faut bien qu'il n'en aie fait pour que j'appelle en justice devant des magistrats du civil. Aussi je lui avais bien dit : Simonnet, tu fais une boulette de t'marier; quand on n'a pas une petite avance, des habits, du linge et un mobilier, on doit rester garçon. Ah ben oui! il m'écoutait comme l'curé quand il prêche; il m'disait que c'était par jalousie, parce que j'aurais voulu épouser son objet, une grande feignante qui n'sait rien faire que d'être enceinte d'six mois depuis qu'ils sont mariés.

Simonnet. — Qu'est que ça te fait qu'elle soit enceinte, c'est pas ton affaire?

Blavin. — Tenez, v'là que ça lui prend, voyez-vous, monsieur le magistrat; il n'est pas plus bête que ça de venir devant tout le monde faire l'amoureux d'une grande insouciante qu'a fait son malheur.

M. le juge de paix. — Tout cela est étranger à l'affaire : Simonnet a une femme, il y tient et il a raison.

Blavin. — Il a raison! vous ne dites pas là ce que vous pensez, monsieur le magistrat. Si vous aviez pas peur de lui faire de la peine, vous diriez bien comme moi qu'il a fait une fameuse bêtise de la prendre; quand on vous dit qu'elle n'peut pas seulement écosser des pois; elle n'sait pas démêler les gros des petits.

M. le juge de paix. — Encore une fois, cela ne vous regarde pas; dites nous l'objet de votre demande ou je vous retire la parole.

Blavin. — Minute, minute! N' nous fâchons pas. Ce que j'en ai dit c'est pour son bien, mais voilà la chose. Quand il s'est eu mis dans la tête d'se marier, il s'est trouvé qu'il a fallu faire la nocce, et que mon particulier n'avait rien du tout de c' qui fallait, ni habit, ni pantalon, ni gilet, ni bottes, ni chapeau, enfin, rien de rien pour la cérémonie. Il vient donc m'trouver la veille pour me conter son embêtement, et moi qui est son ami depuis vingt deux ans, je dis : Il né s'agit pas de l' laisser dans l' pétrin; il veut s' marier, faut pas que ce soit un habit, un pantalon, un gilet, un chapeau et des bottes qui l'ostinent, et puis comme il s' mettait à me pleurer devant les yeux...

Simonnet. — Blavin, c'est faux j' n'ai pas pleuré.

Blavin. — T' as pas pleuré?

Simonnet. — Non, j'ai pas pleuré!

Blavin. — T'as pas pleuré, tas de capon que tu es! T'as pleuré plus d'un grand quart d'heure. D'ailleurs c'est reconnu que t'es-t-un pleurnicheur! T'as toujours d' l'ognon dans les yeux; tiens, je parie un franc de te faire encore pleurer tout de suite.

Simonnet. — Je parie q' non.

Blavin. — J' parie que si; un franc, mets au jeu; tiens, entre les mains du magistrat.

Simonnet. — T'es-t-un ventard; tu fais ça, parce que tu sais bien que je n'ai pas d'argent.

Blavin. — N'y a pas d' ventard qui tienne; j' te fais caler tout d' même.

M. le juge de paix. — Cessez vos plaisanteries inconvenantes, et finissez bien vite de dire ce que vous réclamez.

Blavin. — C'est connu ce que j'ai réclame; c'est mon habit, mon pantalon, mon gilet, mon chapeau et mes bottes que lui ai prêtés pour épouser à la mairie, à l'église et à la noce, et qu'il m'a usés depuis six mois qu'il ne les quitte pas, comme vous voyez qu'il en est encore tout couvert. Et dire que dans tout ça, j'ai pas seulement été du repas, ni du bal, puisque Simonnet ayant mes effets, je ne me suis plus trouvé assez propre pour y aller.

M. le juge de paix. — Simonnet, que répondez-vous? Simonnet. — Je réponds que je veux bien lui rendre ses effets, mais que je n'peux pas les faire aussi neufs qu'ils étaient le jour de ma noce.

Blavin. — C'est ta faute aussi, je t'avais bien dit de n'pas te marier, et si t'avais pas pleuré pour avoir mes habits....

M. le juge de paix. — A quelle somme estimez-vous vos effets?

Blavin. — Tout ça m'a bien coûté 140 fr.

Simonnet. — Tu m'as dit 120 le jour de ma noce.

Blavin. — Oui, sans compter les bottes et le chapeau.

M. le juge de paix. — Simonnet ne peut sans doute pas vous payer cette somme comptant; combien de temps lui accordez-vous?

Blavin. — Je lui donne quinze jours.

M. le juge de paix. — C'est trop peu; il ne pourra pas vous payer dans ce délai.

Blavin. — Qu'il vende sa femme; s'il en trouve ce prix là, je lui conseille de s'en défaire tout de suite; de crainte de dédit.

M. le juge de paix. — Simonnet, quels arrangements pourriez-vous prendre pour vous libérer?

Simonnet. — Je demande à payer quarante sous par mois.

Blavin. — Ah ben! c'est bon, n'faudra pas cinq ans pour que ça soit fini. Tu vois bien, Simonnet, j'aime mieux tout perdre, n'empêche pas que tu as fait une fameuse boulette et que ta femme me coûte bien cher.

M. le juge de paix. — Vous vous désistez de votre demande?

Blavin. — Qu'est que vous voulez faire avec une pâte de mari comme ça? Si sa femme meurt, il me paiera plus tard. Allons, allons, n'pleure pas, viens nous en boire une chopinée, ça te fera oublier ton malheur pour un moment.

BELGIQUE.

Lloyd bruxellois, 17 septembre, (Trois heures.) On ne fait rien, le cours de Paris n'est pas connu. Il y a papier en actif à 26 1/2. La cote d'Amsterdam est effrayante pour tous les spéculateurs.

Nous avons reçu ce matin une lettre critique sur la manière dont les affaires se traitent et les fonds se cotent au Lloyd, pendant les réunions du soir. Le manque d'espace nous force à en remettre à demain la publication.

Amsterdam, 17 septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 50 3/4 52 5/8 54 5/8, 5 p. c. 99 7/8 100 1/4 99 7/8, billets de chance 21 3/8 22 1/4 21 3/4, syndicat 93 3/4 95 95, société de commerce 160 178 170, Ardoin pièces de 85 liv. 21 25 1/4 22 1/4, grosses pièces 19 1/2 21, différée 9 1/4, passive 8.

Il y a eu panique générale à la bourse sur des ordres de ventes arrivés de Londres principalement dans les fonds hollandais. Quant aux valeurs espagnoles on répand le bruit de l'entrée de Gomez à Madrid.

Paris, 17 septembre, Ardoin 28 (1/4 de hausse).

Londres, 16 septembre, 4 heures. — La confiance a repris, toutes les valeurs étaient plus demandées que les jours précédents, plusieurs sont en hausse. Consolidés 99 3/8 à 1/2 (hausse 3/8); belges 102 1/4; hollandais 2 1/2 p. c. 53 5/8 52 7/8 53 1/2 (hausse 1/2), 5 p. c. 402 104 5/8 7/8 5/8 3/4 102 1/4; espagnoles active au comptant 29 à 1/8 29 à 1/8 (hausse 1/4), au 30 courant 29 à 1/8 28 7/8 à 29 1/4 (hausse 1/4), passive 9 à 1/8 9 (hausse 1/8), différée 12 5/8; portugais 5 p. c. 64 1/2 64 à 1/4 65 1/4 (hausse 1/4), 3 p. c. 40 5/8 à 41 (hausse 1/2); brésiliens 94 1/2. (Mercure)

— Le roi, d'après une lettre de Calais, a dû s'embarquer le 14 pour Douvres, à bord d'un bâtiment à vapeur fourni par l'amirauté d'Angleterre. Pendant trois jours consécutifs, la traversée a été impraticable de Calais à Douvres, tant la mer était grosse. (Voyez Angleterre).

— La Grande-Harmonie a répété aujourd'hui différents morceaux dans la cour du Palais de Justice pour se préparer à la revue du 26, ainsi qu'au concert qui doit avoir lieu au Parc.

— Il n'est bruit en cette ville que de la disparition d'un domestique voiturier, de Beaumont, logé hors la porte d'Anderlecht. Il était sorti depuis quelques jours en laissant une cinquantaine de francs en dépôt à son hôtesse et n'a plus reparu. On a trouvé flottant au bassin de Sainte-Catherine un chapeau d'osier pareil à celui qu'il portait d'ordinaire; mais le corps n'a pas encore été retrouvé. Les bons renseignements donnés sur son compte par son maître font soupçonner que sa mort est plutôt le résultat d'un meurtre que d'un suicide. La coïncidence de cette disparition avec l'assassinat du Marché-aux-Cochons appelle la plus sérieuse attention des autorités.

Le corps de ce malheureux a été repêché hier, vers sept heures du matin, quai au Bois de construction. Il commençait à se putréfier. Ce malheureux se nommait André. Sa dépouille a été déposée à la morgue de St-Catherine. On a trouvé dans ses poches 6 francs et deux lettres adressées à deux négociants de cette ville.

— Le célèbre Waverer, cheval appartenant à la société verviétoise, est dans les environs de Bruxelles depuis deux jours. Olivier son fidèle ami le prépare à soutenir dignement la lutte de septembre, sera-t-il aussi heureux qu'au mois de juillet? Nous le dirons bientôt.

— Hier sont arrivés à Anvers 23 navires venant du Nord; 10 étaient chargés de bois et 6 de graine de colza.

— Un industriel ayant besoin de 30 à 40 mille kilogrammes de houille, n'a pu se les procurer à Bruxelles, il s'est adressé à plusieurs exploitans de Charleroi et environs, il lui a été répondu que l'on ne pouvait s'engager à les lui fournir avant la livraison des quantités vendues à l'avance par marchés échus.

— On a annoncé dernièrement la mort d'un brigadier des guides, blessé au côté dans une rixe avec des soldats du 1^{er} régiment de ligne; on a aussi annoncé l'arrestation de 12 soldats de ce régiment, parmi lesquels on pensait que se trouvait celui qui a porté le coup. Ces faits sont inexacts. Le guide blessé va beaucoup mieux, on le regarde même comme hors de danger; les seuls militaires du 1^{er} de ligne arrêtés à cette occasion, sont un caporal et un voltigeur. On peut compter sur l'exactitude de ces détails, qui nous sont donnés par un officier appartenant au 1^{er} régiment.

POLICE DES PASSEPORTS.

La nouvelle instruction sur les voyageurs qui se rendent en Belgique, dont nous avons donné avant-hier le texte, était accompagnée de la circulaire suivante, adressée par M. le ministre de l'intérieur aux gouverneurs des provinces :

« J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente une nouvelle instruction contenant des modifications aux dispositions de la circulaire du 30 octobre 1833, concernant les étrangers qui se rendent en Belgique.

« Les nouvelles dispositions se rapprochant davantage du texte précis des lois en ce qui concerne le visa des passeports étrangers ou la délivrance des passeports provisoires, ne fourniraient plus de prétexte aux réclamations.

« Je vous prie d'apporter tous vos soins à l'entière exécution des dispositions de cette nouvelle instruction et de recommander en conséquence à toutes les classes de fonctionnaires, d'employés ou d'agents de la force publique de votre province que leurs attributions chargent de contribuer à la surveillance des voyageurs, de remplir leurs devoirs sous ce rapport avec la plus grande exactitude. Il sera bon toutefois de leur rappeler que, tout en s'acquittant ponctuellement de la mission que la loi leur a confiée dans l'intérêt bien entendu de la société, ils doivent user constamment de bons procédés envers tous les voyageurs, même envers ceux qui ne sont point munis de papiers en due forme.

« Les bourgmestres des communes frontalières ont à remplir une mission spéciale, toute d'humanité, en faveur des voyageurs, celle de les éclairer sur leur position, lorsqu'ils ne sont pas munis de passeports en due forme, et de leur expliquer les désagréments auxquels ils s'exposent, s'ils se permettent d'entrer en Belgique sans être en règle, ou s'ils ne se conforment pas aux lois du pays, dont l'infraction n'est qu'une analyse raisonnée.

« Vous verrez, M. le gouverneur, que tout en maintenant et faisant exécuter les dispositions des lois concernant la matière, j'ai admis des exceptions en faveur des relations de voisinage entre les habitants des pays voisins qui demeurent à proximité de nos frontières. Ces exceptions s'appliquent même aux sujets hollandais que leurs relations habituelles, leurs affaires journalières appellent dans des communes belges très-rapprochées de leur demeure; loin de vouloir entraver ces relations, je désire au contraire les protéger, mais il ne faut pas qu'elles puissent fournir à nos ennemis les moyens de nous nuire, soit en créant un système d'espionnage chez nous, soit de toute autre manière. La tolérance dont il s'agit doit être restreinte aux individus hollandais bien connus pour avoir des relations d'intimité avec ceux de nos habitants qui habitent l'extrême frontière. Les hollandais non connus, ceux dont les relations ne sont pas habituelles et notoirement, rentrent dans la catégorie générale et sous l'application des articles 15 et 18 de la circulaire.

« Nos lois ne permettent pas de délivrer des passeports collectifs, mais elles ne s'opposent pas non plus à ce que nous admettions comme valables les passeports de cette nature, lorsque toutefois ils contiennent à l'égard de tous les individus auxquels ils doivent servir, les formalités essentielles aux passeports, c'est-à-dire les signalements de chacun des voyageurs, ainsi que leurs signatures lorsqu'ils savent signer. (Voir l'exception temporaire relative aux voyageurs anglais.)

« Les bourgmestres des communes frontalières pourront admettre ces sortes de passeports comme valables à l'égard de tous ceux y désignés, dont les signalements y seront inscrits, et lorsque, sachant le faire, ils les auront revêtus de leurs signatures; pourvu toutefois que ces passeports aient été délivrés pour voyager à l'étranger par les autorités compétentes des pays auxquels appartiennent ces voyageurs.

« J'admettrai pour peu de temps seulement, et jusqu'à révocation, une modification aux dispositions du dernier paragraphe de l'art. 2 de la nouvelle instruction en faveur des sujets anglais qui, munis de passeports leur délivrés par les autorités supérieures anglaises, et se confiant dans un usage abusif, croient être parfaitement en règle, encore que ces passeports ne contiennent ni leurs signalements, ni leurs signatures, ce qui est absolument contraire à la disposition que je viens de citer. Lors donc que les voyageurs anglais munis de semblables passeports se présenteront à un point quelconque de nos frontières, le bourgmestre pourra, si aucune circonstance n'appelle ses soupçons sur leur loyauté ou leur identité, leur délivrer, sur le dépôt de leurs passeports étrangers, des passeports provisoires et individuels pour se rendre dans les localités qu'ils indiqueront.

« Leurs passeports anglais devront être envoyés immédiatement à l'administrateur de la sûreté publique, avec extrait des passeports provisoires et l'indication du chef-lieu de la commune frontière par lequel les voyageurs se proposent de quitter la Belgique.

« Ces voyageurs pourront reprendre leurs passeports anglais, soit dans les bureaux de l'administrateur de la sûreté publique, soit, lorsqu'ils ne passent pas à Bruxelles, chez le bourgmestre de la commune frontière par laquelle ils auront déclaré vouloir sortir du royaume.

« Lorsque ces voyageurs anglais déclareront ne vouloir que traverser la Belgique sans s'y arrêter, c'est-à-dire, sans y séjourner nulle part, les bourgmestres pourront viser leurs passeports, quoiqu'irréguliers sous les rapports des signalements et signatures, mais pour le temps seulement nécessaire pour la traverser; et en les avertissant qu'en cas de séjour, ils devront envoyer aussitôt leurs passeports à l'administration de la sûreté publique, à peine d'être considérés comme dépourvus de passeports. Les bourgmestres qui auront délivré de semblables visas devront en adresser aussitôt copie à l'administrateur de la sûreté publique, avec un extrait du passeport contenant sa date, la désignation de l'autorité qui l'a délivré, les noms, prénoms, professions, lieux de naissance et demeures des voyageurs, le lieu d'où ils viennent et celui de leur destination.

« La circulaire nouvelle ne modifie en rien la position des voyageurs prussiens et autrichiens. En conséquence, lorsque ceux-ci sont munis de passeports à l'étranger leur délivrés par les autorités compétentes, ou par les agents diplomatiques de leurs pays respectifs, ils sont dispensés de l'obligation de soumettre ces passeports au visa de l'administrateur de la sûreté publique ou de prendre un passeport provisoire, imposé par les art. 4 et 5.

« Ils sont toutefois tenus de faire vérifier leurs passeports, conformément aux dispositions de l'art. 3, à peine d'être, aux termes de l'art. 8, considérés comme dépourvus de passeports valables.

« Lorsque les passeports prussiens ou autrichiens, soumis à la vérification par les voyageurs de l'une ou de l'autre de ces nations, seront trouvés valables, c'est-à-dire, lorsqu'ils auront été, comme il vient d'être dit, délivrés pour voyager à l'étranger, par les autorités compétentes ou les agents diplomatiques de leurs pays respectifs, le bourgmestre les visera pour la destination que les voyageurs lui indiqueront.

« Les ouvriers prussiens munis de livrets-passeports, seront tenus,

en vertu de l'art. 3 précité et sous la peine portée en l'art. 8, de les soumettre à la vérification et au visa du bourgmestre de la ville ou du chef-lieu de la commune la plus rapprochée de la frontière, par laquelle ils entrent en Belgique.

« Les bourgmestres des villes ou communes frontalières ci-après désignées, savoir: Anvers, Arlon, Couvin, Dinant, Frisange, Gand, Hasselt, Henri-Chapelle, Liège, Menin, Mons, Ostende, Quévrain, Spa, pendant la saison des jeux; Stavelot, Tongres, Tournay, Tambois, Venloo, Verviers, Wasserbillig, West-Wesol, seront tenus d'adresser tous les jours à l'Administrateur de la sûreté publique, un état des voyageurs qui auront traversé leurs villes ou communes dans le courant de la journée pour entrer en Belgique ou en sortir. Les bourgmestres des autres villes et communes frontalières devront transmettre cet état tous les cinq jours. L'Administrateur enverra aux uns et aux autres le modèle de cet état.

« La disposition de l'ancienne circulaire (du 30 octobre 1833), contenue en l'art. 16, est maintenue en ce sens que les étrangers, arrêtés d'abord parce que leurs passeports n'étaient pas en règle ou qu'ils en étaient dépourvus, et que le bourgmestre croit après un examen, pouvoir mettre en liberté conformément aux dispositions de l'art. 10 de la nouvelle instruction, devront nécessairement prendre un passeport belge. C'est en effet le seul moyen pour eux d'éviter de nouveaux désagréments en route, et pour les agents chargés d'une surveillance des voyageurs, de reconnaître si ceux-ci se conforment aux injonctions de l'autorité.

« Je ne terminerai pas, monsieur, sans appeler votre attention sur la position toute exceptionnelle de la Belgique, qui deviendrait bientôt le refuge de tous les malfaiteurs des pays voisins, si les dispositions de la circulaire nouvelle n'étaient scrupuleusement exécutées. Nous avons le plus grand intérêt à repousser de notre sol cette classe d'étrangers; par conséquent et abstraction faite de tous motifs politiques, qui sont d'une importance que vous saurez apprécier, nous ne saurions prendre trop de précautions pour connaître et surveiller les voyageurs qui se présentent chez nous et savoir en quel lieu on pourrait au besoin les retrouver.

Le ministre de l'intérieur, DE THEUX.

LIÈGE, LE 19 SEPTEMBRE.

Quelques personnes ne se croient pas invitées, par la convocation générale du Comité libéral, à la réunion préparatoire qui se tiendra mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi, à la Société d'Emulation.

Le comité a pris, à notre gré, une simple initiative que tous les citoyens pouvaient également assumer. Nous aurions préféré que tous les électeurs, sans distinction d'opinion, eussent été convoqués. Si les libéraux ont la majorité, qu'ont-ils à craindre des minorités? N'est-ce pas en définitive la décision de la majorité qui doit l'emporter, ou se défierait-on de la volonté générale?

Aussi, nous soutenons et nous ne cessons de répéter qu'il est essentiel que les électeurs de toutes les opinions, tous ceux qui veulent sincèrement le bien-être de la province, se rendent mercredi sur le terrain neutre de la Société d'Emulation. Que les hommes de toutes les nuances, de toutes les couleurs, assistent à cette assemblée; le triomphe de leur opinion dans les élections prochaines est uniquement attaché à cette condition.

Mais c'est aux libéraux sages, modérés, dont en toute circonstance nous tâcherons de nous rendre les organes, et de la confiance desquels surtout nous nous sentirions honorés, c'est à ces hommes que nous regardons comme d'élite, que nos sollicitations les plus pressantes s'adresseront. Qu'ils oublient les légères divergences qui les séparent de leurs frères, de leurs amis! que, réunis, ils combattent en même temps les prétentions des partis extrêmes, et que de leur triomphe de leur opinion amène la consolidation de nos belles institutions et la prospérité de notre chère patrie!

Nous ne saurions de quel nom qualifier la conduite de ces hommes qui, voulant sincèrement le bien, se retireraient de la scène politique, au moment où il leur serait le plus important de se présenter.

La province va recevoir des représentants nommés pour quatre années. C'est du choix de ces mandataires que dépendent la bonne ou la mauvaise gestion des intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; la bonne ou la mauvaise direction de nos intérêts moraux, de nos établissements de bienfaisance et d'instruction. Quel sujet a mieux mérité d'éveiller toute notre sollicitude?

Que MM. les électeurs veuillent donc bien se rendre mercredi à l'assemblée préparatoire, et qu'ils concertent ensemble leurs votes! c'est mercredi qu'ils choisissent bien plutôt que le 29, jour définitif, où quelques choix pourront être modifiés, mais où il faudra tenir essentiellement aux candidats qui réuniront le plus de chances.

L'électeur qui, par dégoût, par incurie, ou pour tout autre motif non valable, ne se rendra pas à la réunion préparatoire, compromettra donc évidemment à nos yeux ses intérêts, que plus tard il cherchera vainement à défendre.

Sans être exclusifs, il nous est permis de former des vœux pour le résultat du scrutin de mercredi prochain. Puissent en sortir dix noms d'hommes véritablement dévoués aux intérêts de la province, exempts d'esprit de coterie, attachés à nos institutions, et ayant donné par leur conduite ou par leurs travaux antérieurs des gages de leur zèle et de leur amour du travail! Que des hommes ayant des intérêts importants dans l'industrie en deviennent les représentants; mais que des hommes habitués à la science des lois, aux matières de l'administration, et éclairés sur la direction de nos intérêts moraux, y trouvent aussi une place qu'il serait funeste de leur refuser!

Que tous les électeurs se rendent à l'assemblée qui se tiendra mercredi à la Société d'Emulation, et nous serons rassurés sur le résultat de leurs suffrages.

On écrit d'Anvers, le 12 septembre: L'entreprise de la construction de l'embranchement qui doit réunir la ville de Liège au chemin de fer, a été consentie le 27 août dernier à M. Borguet, entrepreneur qui a déjà construit la section d'Anvers à Bruxelles. Les travaux doivent être achevés le 1^{er} avril 1837. Le chemin viendra aboutir à Duffel.

— Le mauvais temps a fait subitement invasion; des pluies froides ont succédé aux chaleurs et régnent depuis plusieurs jours. Les regains sont à peu près détruits; il faudra presque

renoncer. Dans quelques endroits, on a apporté du retard à la rentrée des avoines, qui paraissent perdues. Les vins de 1837 sont en hausse.

— On lit dans le *Hansdelsblad*, 16 septembre :
Le *Journal de la Haye* dit que la note communiquée au *Hansdelsblad*, comme ayant été envoyée par le gouvernement anglais à celui de la Hollande, relativement aux droits d'entrée à Java, est de toute fausseté. Le *Hansdelsblad* assure aujourd'hui que cette note est très exacte. Il est étonnant, dit-il, que ce journal ne contredise cette nouvelle qu'aujourd'hui, tandis qu'on la connaissait déjà à la Haye depuis lundi; si le *Journal de la Haye* a reçu des nouvelles plus favorables, pourquoi ne les fait-il pas connaître: il rendrait service à nous et à la nation.

— Ces jours derniers, sont arrivés à Bruxelles cinq chevaux de la plus petite taille et de la meilleure allure. Ils viennent des îles de Schelland, à l'extrémité nord de l'Ecosse. Le plus petit n'a que la hauteur d'un grand chien, de deux pieds et demi de haut, et peut en avoir trois de la queue au front; il ne peut être qu'un objet de curiosité, car, quoique vigoureux, il ne saurait porter un homme tel léger qu'il fut. Les autres portent leur cavalier, mais nous les croyons incapables de fatigue. Le plus grand ne peut atteindre au ratelier. Ainsi n'étant point tués avant l'âge par un travail excessif et les mauvais traitements, ils vivent dans leur pays, isolé de l'Europe, jusqu'à soixante-dix ans, à ce qu'assure leur maître, et ils sont d'un caractère fort doux. Ils sont à vendre.

Il en était arrivé un cargaison à Ostende. Une partie a été vendue dans cette ville, et d'autres sur la route.

— On lit dans un journal de Glasgow :
Mme. Mac Donald, demeurant Cochrane Street, a complété le mois dernier sa 110^e année. Cette dame est née en août 1726; elle s'est mariée deux fois; elle a eu quinze enfants; elle leur a survécu à tous. En 1833, cette dame allait encore au temple le dimanche; mais depuis lors elle est allée. Elle doit son entretien à la paroisse et aux bontés des personnes charitables qui la visitent. Sa vue commence à baisser, mais elle joint d'une ouïe encore parfait. En 1745, lorsque le prince Charles-Edouard arriva à Maybole, dans sa retraite après son expédition en Angleterre, cette dame eut l'honneur de voir le prince et de lui servir un repas pour lequel elle reçut les compliments les plus flatteurs en anglais français, selon son habitude. La faveur de cet illustre voyageur alla même jusqu'à un léger coup de la main sur l'épaule.

La bonne dame ne se rappelle jamais cette faveur sans pleurer de joie. Elle trace de la manière la plus minutieuse et la plus exacte le portrait de ce prince, dont la vie fut un roman.

— La récente opération de la Banque d'Angleterre produit des effets chaque jour plus sensibles sur la valeur des fonds publics, une baisse nouvelle a eu lieu sur les valeurs ouvertes au transfert, tant à cause de la recherche de l'argent pour un autre emploi qu'à cause de l'opinion généralement répandue que la baisse ne s'arrêtera pas là. (T.-S.)

— On lit dans le *Réparateur de Lyon*, du 14 septembre :
Dufavel n'était pas encore délivré, mais tout fait croire qu'il sera dans le courant de la nuit.

D'après une autre feuille, une sonde a été poussée de la galerie souterraine où travaillaient les ouvriers du génie, jusqu'à l'endroit où se trouve Dufavel. La sonde lui est parvenue au milieu du corps. L'intention des officiers du génie qui dirigent l'opération est de brusquer son extraction, lorsque la galerie sera près des parois du puits où il est enseveli. A cet effet, on lui a fait passer une ceinture qu'il devra lier à une corde qu'on lui glissera au moyen d'une sonde, et au moment décisif, il se garantira la figure, et sera entraîné dans la galerie au travers de tout le sable qui doit s'ébouler dans ce dernier acte de sa libération.

— On croit généralement à Bristol que l'agriculture tirera d'immenses avantages du chemin de fer qui doit être établi entre cette ville et Londres. Le minimum de la rapidité sera de quarante milles à l'heure. Ainsi des bestiaux débarqués à Bristol, à cinq heures du matin, seront à huit heures au marché de Smithfield.

ÉTONNANTE DÉCOUVERTE.

A la dernière réunion de l'association britannique, à Bristol, M. Cross, de Broomfield (Somerset), a dit qu'après avoir consacré une grande partie de son temps à l'étude de l'électricité, il s'était dernièrement attaché à perfectionner la puissance de la pile de Volta, qu'il était parvenu à conserver dans toute sa force pendant un an, au moyen de l'eau, seulement, rejetant entièrement les acides. M. Cross expliqua ensuite qu'il avait tiré de l'eau d'une cave cristallisée, à Holway, et que par l'action de la pile de Volta il était parvenu à obtenir de cette eau, dans l'espace de dix jours, de nombreux cristaux rhomboïdes, semblables à ceux de la cave; et afin de s'assurer si la lumière exerçait une influence dans ce procédé, il en avait fait une seconde fois l'essai dans une cave obscure, et il avait obtenu les mêmes cristaux en six jours, avec le quart seulement de la force de la pile de Volta. Il a, dit-il, répété cette expérience une centaine de fois, toujours avec le même succès. M. Cross est pleinement convaincu qu'il serait possible de faire même du diamant, et que, dans un temps qui n'est pas éloigné, toute espèce de minéral pourra être créé par la main habile de l'homme.

En exerçant ses expériences, il a obtenu du carbonate de cuivre gris et bleu, du phosphate de soude, et vingt ou trente autres essais divers.

Le professeur Sedgwick a déclaré que M. Cross, il y a quelques années, l'avait emmené sur les collines de Quantock (chemin de Taunton); à cette époque, M. Cross était occupé à faire les expériences les plus gigantesques, en attachant des lignes de Volta aux arbres de la forêt, le long desquelles il conduisait des courans de lumière excentrique aussi gros que le mât d'un navire de soixante-quatorze canons, et même il les faisait circuler dans sa maison avec toute la dextérité d'un habile conducteur de charriot.

THÉÂTRE.

M. RENAUDIN DE CAEN, vaudeville de MM. Duvert et Lausanne.

Monsieur Renaudin est, paraît-il, né natif de Caen, chef-lieu du département du Calvados, et c'est pourquoi on dit Renaudin de Caen, comme on disait Renaud de Montauban, en parlant de cette fleur de l'ancienne chevalerie. A la rigueur, ce n'est point pourtant le seul rapport à constater entre les deux personnages, car Renaudin, comme le célèbre paladin de l'Arioste, est assiégré par une Armide qui met aussi les secrets de sa magie au service de son amour.

Nous n'avons point l'intention de raconter ici toutes les aventures de M. Renaudin, encore moins de déléguer les fils de la trame dans laquelle l'enveloppe son Armide, Mlle. Bénard. Ce soia nous conduirait trop loin, car les deux auteurs ont employé presque tout le premier acte de l'ouvrage à nouer leur intrigue, à préparer leur imbroglio, aussi ne sont-ils pas toujours amusans.

Voici pourtant, au fond, de quoi il s'agit. M. Renaudin est venu à Paris pour épouser Mlle. Dumonchel qu'il n'a jamais vue; il devient amoureux au bal de Soaux de Mlle. Bénard. Celle-ci, pour des raisons qu'il serait trop long de dire, est d'abord obligée de cacher son nom, ensuite de faire tomber avec mystère un bouquet aux pieds de son amant, pour se rappeler à son souvenir; enfin elle est aussi forcée de lui donner, par message non moins mystérieux, un rendez-vous. Un rendez-vous! mais dans quels lieux? Chez M. Dumonchel, le père de la future de Renaudin!

Ici, écoutez bien, je vous prie, car nous voici au plus fort des enchantemens que Mlle. Bénard sème sous les pas de son amant. — La maison de M. Dumonchel a deux issues, l'une sur la rue de Clery, l'autre sur la rue Beauregard, je pense. Renaudin arrive par la rue de Clery, et il se retrouve enfin en présence de celle qu'il aime, de sa passion du bal de Soaux. Celle-ci reçoit ses sermens, et l'engage à rompre l'union projetée avec Mlle. Dumonchel. C'est là prévenir les intentions du trop fortuné Renaudin, qui sur l'heure même, court chez M. Dumonchel pour se dégarer. Cette fois, c'est par la rue de Beauregard qu'on le fait entrer. Ainsi donc, notre héros n'a fait, comme on dit vulgairement, que sortir par une porte pour rentrer par l'autre, et il se croit cependant bien loin des lieux témoins de son entrevue avec l'objet de son martyre amoureux. Mais par malheur on l'introduit dans l'appartement qu'il vient de quitter, et il ne tarde point à le reconnaître. O surprise! Il est pourtant bien chez M. Dumonchel, et ce sont cependant les mêmes lieux qu'il vient de voir! Il est donc déjà venu chez M. Dumonchel? C'est donc sa fille qu'il aime et qu'il a vue tout à l'heure! et c'est à elle qu'il vient renoncer! et cela sur son ordre! Elle qui protestait, il n'y a qu'un instant, de son amour pour Renaudin! Absurdité ou perfidie! s'écrie l'homme du Calvados jeté dans un abîme de perplexités. — Mais bientôt tout s'explique par la seule présence des deux femmes, et Renaudin apprend alors que son lutin a multiplié autour de lui les ressorts de l'intrigue, dans le but d'assurer un double mariage, à savoir entre M. Bénard, le frère, et Mlle. Dumonchel, d'abord, puis ensuite entre lui Renaudin et Mlle. Bénard.

Pour amener ce dénouement, il n'était pas besoin, me direz-vous, de tant d'allées et de venues. C'est aussi mon avis. Mlle. Bénard ne dépend que de son frère, et pour tout arranger, elle n'avait qu'à lui dire: « J'aime Renaudin, il m'aime; et tu es aimé de Mlle. Dumonchel. » Mais alors il n'y avait plus de pièce, et d'ailleurs la vraisemblance n'est plus guère de mise au théâtre: naturelles ou forcées, on veut des situations, les succès ne sont qu'à ce prix. — L'ouvrage de MM. Duvert et Lausanne a souvent excité le rire de notre public, le second acte surtout. M. Hartmann faisait son troisième début sous les traits de Renaudin. Des personnes qui ont vu Arnal disent que notre comique a reproduit assez heureusement le ton et les manières du célèbre acteur dans ce rôle. C'est donc à bon droit que M. Hartmann a excité plus d'une fois l'hilarité des spectateurs.

JEAN DE PARIS, opéra de Boieldieu.

Jean de Paris ne commence-t-il pas à se faire vieux, et nos artistes ne l'ont point certes rajeuni mercredi dernier. M. Richelme était malade, M. Hartmann jouait par complaisance et ne savait pas son rôle; il en était de même de Mme. Depoix. — Mme. St. Ange qui, chaque jour, est plus appréciée, se complait trop quelques fois cependant à nous faire admirer le volume de sa voix. Ainsi, par exemple, la princesse de Navarre a chanté la réponse aux couplets du troubadour avec la force qu'elle aurait pu mettre dans un air de grand style ou de bravoure. Ce n'est point seulement la force de votre organe que nous voulons applaudir, madame, c'est aussi sa fraîcheur, sa pureté, sa grâce, qualités qui font, croyez moi, son charme et sa puissance.

Mme. Depoix, qui paraissait sous les traits du page, a dit son couplet avec beaucoup de netteté; elle a terminé avec bon heur quelques broderies; mais il y a cependant un peu de sécheresse dans la manière de cette artiste; il faut qu'elle s'attache à donner à son chant plus d'expression, et, disons-le aussi, plus de grâce. Alors elle tirera meilleur parti des qualités de sa voix.

M. Edouard a paru pour la première fois sur notre scène, dans le rôle du Sénéchal; ce débutant possède une voix de la plus belle qualité, tout à la fois vibrante et moelleuse, et dont tous les registres nous ont paru parfaitement appareillés. On ne saurait rien entendre de plus riche. Mais la tenue et la manière de dire accusent chez cet artiste une grande inexpérience; toutefois il faut tenir compte de l'émotion qui accompagne toujours les premiers pas d'un acteur sur une scène nouvelle. Nous verrons plus tard.

LE PRÉ AUX CLERCS, opéra d'Hérold.

Voilà de la musique délicate; mais aussi c'est le chant du cygne. L'auteur a bien écrit encore, après cet ouvrage, une partie de *Ludovic*; mais alors le feu sacré qui animait son génie, ne jetait plus sa flamme qu'à de longs intervalles. Dans le *Pré aux Clercs*; il brille, au contraire, depuis la première scène jusqu'à la dernière; il chauffe, il avive toute entière l'œuvre de l'artiste, à qui nous devons aussi *Zampa* et *Hérold*, enlevé aux arts, comme on sait, à la fleur de son âge et au moment où il promettait de porter avec tant d'honneur le sceptre de la musique française.

L'exécution de l'ouvrage a été satisfaisante. Le premier duo entre Nicette et Giro, chanté par Mme. Depoix et M. Delanay, qui avait presque toujours été défiguré sur notre scène, a été dit avec ensemble, et les deux artistes lui ont restitué son véritable caractère. La plupart des morceaux dans lesquels ont chanté Mmes. St. Ange et Vadd-Bibre, ont été vivement applaudis. M. Richelme nous a paru un peu fatigué; mais c'est qu'au fait on taille une rude besogne à cet artiste. Le délicieux trio du troisième acte a été dit avec une légè-

reté charmante; l'accompagnement avec sourdine ajoutait un nouvel attrait à la mélodie du morceau. Le mérite d'exécution de ce trio n'a point été assez apprécié par notre public.

— Hier nous avons eu Marie. Mme. Vadd-Bibre se trouvait chargée du principal rôle. C'était une occasion de produire son talent de cantatrice dramatique, elle a été fort applaudie. Quelques personnes ont trouvé cependant que Me. Vadd-Bibre, si bien placée dans le rôle de la reine de Navarre, du *Pré aux Clercs*, était peut-être, comme on dit, un peu marquée pour paraître sous les traits de Marie.

Après le *Gamin* nous avons eu les danses et les vieilles farces du ballet des *Meuniers*, qui ont excité la vive gaieté du parterre.

Nous apprenons que M. Baptiste Loiset, le célèbre écuyer, doit arriver incessamment dans notre ville avec sa troupe composée de brillans et habiles écuyers. On sait que cette troupe, outre les exercices d'équitation, exécute aussi des pantomimes chevaleresques qui ont obtenu partout le plus grand succès. M. Loiset arrive ici avec 80 chevaux. Le cirque sera ouvert dans les premiers jours du mois d'octobre.

MEDECINE PRATIQUE.

Affections des voies urinaires.

S'il est un moyen de perfectionner quelque chose en médecine, on doit le trouver dans les spécialités. Cet art est trop vaste pour que celui qui l'exerce d'une manière générale puisse étendre ses recherches à toutes les parties dont il se compose et leur imprimer à toutes un mouvement égal de progrès. Aussi, bien que peut-être il soit contraire aux principes d'une philosophie médicale sévère, de scinder l'art de guérir en plusieurs branches ou spécialités, il n'en est pas moins vrai que cette division est un bien pour la science; ajoutons qu'elle est aussi un bien pour les malades, car c'est presque exclusivement chez les hommes spéciaux qu'ils trouveront ce coup-d'œil sûr et rapide, ce tact exquis que donne l'habitude d'observer les mêmes maladies, enfin cette dextérité si nécessaire à l'application de certains procédés opératoires, et qui ne se soutient que par un long exercice.

¶ Parmi les nombreux exemples qui se présentent pour appuyer cette vérité, nous ne citerons que l'empressement avec lequel le public a accueilli les trois premières éditions du traité de M. le docteur DUBOUCHET sur les *Rétentions d'urine* et les maladies nombreuses qui affligent les organes génito-urinaires. Cet empressement est un sûr garant du succès qui attend la quatrième édition, que vient de publier cet auteur (1).

Si nous recherchons les causes d'une semblable faveur, nous les trouverons facilement dans l'exposition claire et précise de la méthode du célèbre docteur Ducamp, élève et ami de cet illustre praticien, M. Dubouchet, est un des chirurgiens qui a cultivé sa méthode avec le plus de succès; il l'a enrichie de nombreux et utiles perfectionnemens, et toujours il s'est empressé d'apporter à la science le fruit de ses travaux. Dirigeant de bonne heure ses études et ses recherches sur la thérapeutique des affections si fréquentes et si variées qui attaquent les organes de l'appareil urinaire, nous devons à cet habile médecin plusieurs mémoires et traités, pleins de vues neuves et ingénieuses. Aujourd'hui son ouvrage sur les *Rétentions d'urine, les rétrécissemens de l'urètre, et les maladies des voies urinaires en général*, ne sera pas moins recherché par les hommes de l'art, que par les gens du monde, car la précision et la lucidité de ses descriptions les éclairera sur les moindres symptômes des affections dont il traite.

Tout étrangers que nous sommes à la science médicale, nous devons convenir, en lisant le travail de ce médecin, qu'en se livrant à cette intéressante spécialité de l'art de guérir; il lui a rendu de grands services; car si l'importance d'une spécialité se mesure sur la fréquence et la gravité des affections qu'elle embrasse, la variété des moyens qu'elle met en usage et l'habileté que leur emploi réclame, M. le docteur Dubouchet, qui nous paraît posséder à fond son sujet, l'avoir bien compris et bien étudié, mérite, à plus d'un titre, que la confiance publique le récompense de ses travaux, ainsi que des laborieux efforts qu'il a dû faire pour arriver au double but qu'il se proposait: Celui d'être utile à l'humanité tout en reculant les limites de son art!

(1) Chez G. Baillièrre, éditeur-libraire, rue de l'Ecole de Médecine, n° 43, ou chez l'auteur, rue des Chabannais, n° 8, à Paris, au prix de 6 fr. par un mandat sur la poste adressé franco.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 17 SEPTEMBRE.

Naissances: 4 garçons, 5 filles.

Décès: 4 garçons, 3 filles, 4 femmes; savoir: Anne Catherine Raoux, âgée de 83 ans, sans profession, rue de la Casquette, veuve de Gérard François Dejardin.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 19 septembre 1836. Dixième représentation du ter mois d'abonnement.

Deuxième débuts de MM. Edouard et Sardon.

La première représentation d'une DAME DE L'EMPIRE, vaudeville en un acte, de MM. Ancelot et Paulin.

Précédé du NOUVEAU SEIGNEUR, opéra en un acte, musique de Boieldieu.

Le spectacle sera terminé par la 3^e représentation de RENAUDIN DE CAEN, vaudeville en 2 actes.

Incessamment la 4^e représentation de la reprise de la MUETTE DE PORTICI, grand opéra.

En attendant: ROBERT LE DIABLE, grand opéra. — Les DEUX REINES, opéra-comique. — La MARQUISE DE PRÉTINTAILLE, vaudeville.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

ON DEMANDE UNE FILLE, au fait d'ouvrages d'un ménage, munie de bons certificats. S'adresser au n° 19, sur le Marché.

BELLE VENTE D'ARBRES

A HOLLIGNE SUR GEER.

MERCREDI 28 septembre 1836, à 2 heures de relevée, madame DELAHAULT, propriétaire à Holligne sur Geer, fera vendre aux enchères publiques par le ministère du notaire JAMOULLE, quantité de beaux bois blancs, PEUPLIERS de CANADA, et FRÈNES propres à tous usages, croissant dans ses prairies au dit Holligne et dans un pré dit de St. Jeanver Darion.

On commencera dans la prairie près de la ruelle de la Maladrerie. A CRÉDIT. 68

AU MAGASIN PLACE VERTE, n. 780, A LIEGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poulx de soie, satin turc, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Japons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. 45

Un dépôt de couvertures de laine fine.

La PLACE de CONCIERGE à la SOCIÉTÉ D'AGRÈMENT, Place Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui désirent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes municipales, rue au Potay. 926

En VENTE chez P. J. VOGLET, rue de l'Empereur, n. 20, à Bruxelles, et dans les dépôts de la Société, à Verviers, chez M. Fassin, chef du commissariat de district; à Arlon, chez M. Prat, chef de bureau au gouvernement provincial; à Alost, chez M. Bruneau, avocat; à Liège, chez M. Lenoir, libraire; à Fontaine l'Évêque, chez M. Leroy, instituteur; à Tournay, chez M. Broquet, juge; au Roeux, chez M. Pourbaix, instituteur.

OUVRAGES EN VENTE :

Petit Almanach Belge, pour 1836.	Ces.	10
Alphabet.		10
Premier livre de lecture.		25
Les petits livres du Père Lami, 2 vol. avec grav.		35
Les œufs de Pâques.		20
Arithmétique élémentaire. 1 ^{re} partie.		20
Grammaire française élémentaire.		35
Géographie élémentaire.		45
Géographie de la Belgique.		25
Éléments de Chronologie et d'Histoire.		20
La Science du Bonhomme-Richard.		20
Maître Pierre, entretien sur la Physique.		25
N. lions élémentaires d'économie politique.		25
Simon ou le Marchand Forain.		35
Robinson dans son île, avec grav.		30
Antoine et Maurice.		35
Le bon Fridolin et le méchant Thierry, 2 vol.		60
Découverte de l'Amérique, par Campe.		50
Mémoires de Silvio Pellico.		60
Constitution de la Belgique.		05
Traité sur les Outils et les Machines, par Babbage.		35
Michel Lambert, ou l'Economie domestique.		50
Conseils sur la Santé, ou Hygiène industrielle.		25
Minéralogie populaire.		25
Histoire abrégée des Inventions et Découvertes.		30
Histoire du petit Jacques.		20
Les Fables d'Esopé, avec grav.		20
Arithmétique élémentaire, 1 ^{re} partie.		20
Éléments d'astronomie, ou Introduction à l'étude de la Géographie.		60
Almanach Belge pour 1836.		50
Almanach Belge (en flamand) pour 1836.		50
L'Ami des Ecoles, imité de l'alle. de Willmsen.		40
Découverte de l'Amérique, 2 ^e partie.		50
Economie industrielle de l'ouvrier.		50
MM. les instituteurs jouissent d'une remise de 15 p. cent.		
Les envois se font en remboursement par l'administration des messageries Van Gend et compagnie. Tout envoi d'une valeur de 20 francs et au-dessus est affranchi par la Société.		

AGENCE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE.

BUREAU DE CONSULTATIONS POUR LES AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE,

DIRIGÉ PAR JEAN-JOSEPH PICARD, ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIÈGE.

RUE DE LA RÉGENCE, N° 922, A LIÈGE.

L'AGENCE se charge : Des placements de fonds dans les sociétés commerciales par actions, sur billets et sur immeubles; De la négociation des fonds publics, nationaux et étrangers; De la vente et de l'achat des propriétés mobilières et immobilières; De l'administration des biens, de la recette des revenus ou rentes; De la liquidation des successions et des abandons volontaires ou judiciaires; Des réclamations près des administrations civiles et militaires, tant à Liège, qu'à Bruxelles, Paris, etc. Le bureau de consultation donne son avis sur toutes les questions de commerce; il plaide ou fait plaider près des tribunaux les seules affaires commerciales contentieuses, sur lesquelles il donne un avis favorable. *Nota.* On ne reçoit que les LETTRES AFFRANCHIES.

SOCIÉTÉ ANONYME

CORDAGES D'ALOEES BRÉVETÉS.

Le seul magasin pour les provinces de Liège et de Namur, se trouve chez M. DARBFONTAINE-LAMBINON, place de l'Université, n. 263, à Liège.

Les prix sont inférieurs à ceux des cordes de chanvre. 6

Le VENDREDI 30 septembre 1836, à 11 heures du matin, il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, situé rue Neuve, Derrière le-Palais, n. 443, procédé à la vente aux enchères publiques d'UNE MAISON avec cour, jardin et toutes dépendances, sise à Liège, rue DES CROISIERS, portant le n. 213, enseignée ci-devant de la Boule-d'Or. Cette maison et le terrain qui en dépend, situés à proximité de la rue du nouveau pont, ont une superficie de 238 mètres et joignent à M. Fincoeur, à Mlle. Etienne, à M. De Grassier et à ladite rue des Croisiers. 2. Une MAISON et dépendances, sise à Liège, rue Féronstrée, n. 809, enseignée du Cœur-d'Or, propre au commerce, faisant le coin de la rue de la Clef, et joignant d'un côté à ladite rue de la Clef, de l'opposé à M. Goffart, de derrière à M. Carlier Demet et de devant à la rue Féronstrée.

S'adresser pour plus ample renseignements à M. le juge de paix, et en l'étude, à Liège, rue Féronstrée, n. 588 audit M. GILKINET. 63

VIANDE. — BIÈRE. — VINAIGRE. — ET SAVON.

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication publique au rabais par voie de soumission, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, la fourniture des objets suivants nécessaires à ses établissements pendant l'année 1837 savoir:

1^o Le mercredi seize novembre 1836, à 3 heures présides de relevée, la fourniture de la viande en un lot et celle de la bière aussi en un lot.

2^o Le mercredi vingt-trois novembre 1836 à la même heure la fourniture du vinaigre de pomme en un lot et celle du savon noir aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de la dite commission où l'on peut voir tous les jours de 9 heures à midi les cahiers des charges. Le soumissionnaire de vinaigre de pomme devra joindre à sa soumission un litre de vinaigre pour échantillon. Les seuls soumissionnaires sont admis à concourir. 65

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Les maison, distillerie avec tous ses ustensils, établies pour 60 beufs, jardin et prairie appartenant à M. MAHY-LEROY, ayant été adjugés provisoirement au prix de 30,000 fr. par procès verbal reçu par M. BOLINNE, notaire à Huy, toute personne solvable peut surenchérir d'un vingtième, jusqu'inclus le 21 du courant à dix heures du matin, et le même jour à 11 heures, ils seront réexposés définitivement en vente.

Cette propriété est située au faubourg de Statte, à Huy, où il existe un commerce de grains très étendu, elle est bordée d'un côté par la route de Huy à Tirlémont et de l'autre par la Meuse, ce qui offre toutes les commodités que l'on peut désirer pour ce genre d'industrie.

S'adresser pour les voir à M. Mahy qui l'occupe. 50

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION de 1500 mètres de DRAP VERT, 4000 mètres de DRAP MARENGO, 300 mètres d'ÉCARLATE et 200 mètres de DRAP BLEU pour l'administration de la masse d'habillement de la douane.

L'adjudication des fournitures ci-dessus désignées aura lieu le 27 septembre 1836, à une heure après-midi au ministère des finances où l'on peut prendre inspection des échantillons types et du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée au plus tard le jour susdit à l'heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication, devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile, que de celle où ses deux cautionnaires sont domiciliés, le dit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautionnaires offrent toute garantie. — Bruxelles, le 30 août 1836.

Pour le ministre des finances.

Le secrétaire général par interim. (signé) DUJARDIN. 11

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS.

Le dépôt de bourlets en baleine de M^{me} FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a fait une grande diminution sur le prix.

BOURSES.

PARIS, LE 17 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent.	106 60	Esp. D. diff. s. int.	00 00
Trois pour cent.	79 65	• Dt. pas. s. int.	8 5/8
Napl. Cert. Falc.	99 50	Belg. Empr. (83)	102 7/8
Esp. D. ac. 5 p. c.	28 1/2	Banque de Belg.	000 0/0
1 ^{er} nov.			

LONDRES, LE 16 SEPTEMBRE.

3 p. c. consolidés.	91 1/2	Espagne. Cortés.	29 1/8
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Différées.	12 3/4
Holl. Dette active.	53 0/0	Passives.	9 1/4
Portugais, 5 p. c.	65 0/0	Russie.	108 1/2
Id. 3 p. c.	41 0/0	Brsil. Emp. (83).	85 0/0

AMSTERDAM, LE 17 SEPTEMBRE.

Holl. Dette active.	99 7/8	Inscr. au gr. livr.	64 5/8
Dito 2 1/2.	51 5/8	Certi. à Amst.	94 1/4
Différée.	1 0/00	Pologne. L. 1500f.	106 0/0
Billet de change.	24 3/4	Lots de Rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort.	95 0/0	Espagne. E. Ard.	22 1/2
• 3 1/2.	77 0/0	Dito grd.	19 1/2
Soc. de comm. P.-B.	170 0/0	Dette différ. anc.	9 0/0
• nouvelle.	080 0/0	• nouv.	00 0/0
Russie, H. et C. 5	101 3/4	• passive.	8 0/0
• 1829, 5	104 1/2	Autriche. Métal. 5.	98 1/2

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 SEPTEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été très-soutenus à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 25 1/2 3/8 1/4 3/8 1/2 5/8 et reste 25 3/4 cours. 2 3/4 heures. — Ardoin 26.

Du 18.

Malgré la baisse d'Amsterdam, sur les fonds d'Espagne nous sont bien soutenus ici. Ardoin ouvert 25 le 14 3/8 1/2 5/8 et resté 25 3/4 argent à demain.

Les autres fonds on a rien fait.

BRUXELLES, LE 17 SEPTEMBRE.

Dette active.	54 1/2	P. Chemin de fer.	103
Emp. R., fin cour.	101 1/2	P. Fourn. des Vennes.	412
Emp. de 30 mill.	94 1/4	P. Chateaufeu.	448 0/0
Emp. dec. v. 1832.	100 1/4	P. St-Léonard.	120 0/0
Act. Société Gén.	802 1/2	P. Verrenies Charleroi	446 0/0
So. de Com. de civ.	147 0/0	P. Espagne.	122 0/0
Ban. de Belgique.	126 0/0	P. Dette active. Hol.	54 3/4
So. du c. de S.-O.	111 3/4	P. Synd. d'amort.	00
S. Hauts-Four.	150 0/0	Lost. r. av. coup.	00 0/0
Batq. fenc.	102 1/2	A. • inscrip.	97
S. du Cha. Flenu.	152 0/0	P. Métalliques.	103 0/0
Wasme-Hornu. . .	106 1/2	P. Naples.	93 1/4
Sclessin.	135	P. Emp. Ard. 1835.	25 3/8
Société nationale.	135 0/0	P. D. différée.	0 0/0
Levant de Flenu.	114 1/2	P. Id. 1835.	0 0/0
Charb. d'Ougrée.	124 0/1	P. Brsil. Rofsch.	86 0/0
Sars-Longchamps.	119 3/4	P. Rome.	101 0/0

VIENNE, LE 9 SEPTEMBRE.

Métalliques, 103 9/16. — Actions de la banque, 1347 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 16 ET 17 SEPTEMBRE.

Le bateau à vapeur anglais Ocean, ven. de Londres, ch. d'huile, manufactures, 3 voitures et 54 passagers. — Le ever hambourg Twee Gebroeders, ven. de Tonnigues, ch. de 865 tonn. graine de navets. — Le sloop danois Wilhelmina, ven. de Tonnigues, ch. de graine de navets. — La galjée norvég. Elisabeth Maria, ven. de Libau, ch. de 50 lasts graine de chanvre. — Le schooner norvég. Trende-Soda-kende, ven. de Bergen, ch. de 300 waeg stockfisch et 350 barils huile. Le koff danois Hefnung, ven. de Kiel, ch. de graine de navets. — Le chooner français Gazelle, ven. de Nice, ch. de 177 barils huile. — Le koff Kniphausen Die Biene, ven. de Danzig, ch. de bois, huile de poisson et stockfisch. — L'ever oldenb. Helena, ven. de Elsvliet, ch. de graine de navets et graine de colza. — La galj. danoise Die Perle, ven. de Husum, ch. de graine de navets. — La galj. da. noise Emanuel, v. de Tonnigues, ch. de g. de navets. — La galjée mecklenb. Benigheyd, ven. de Riga. — La galj. meckl. Maria Wilhelmine, v. de Riga. — La galj. meckl. Benigheyd, v. de Riga. — La galj. meckl. Magdalena, v. de Riga. — La galj. meckl. Alexandrina, v. de Riga. — La galj. meckl. Orian, v. de Riga. — La galj. meckl. Sophia Christina, ven. de Riga. — Le brick lubecois Eleonore, ven. de Narva. Ces huit derniers navires sont chargés de bois.

PLACÉ D'ANVERS, LE 17 SEPTEMBRE.

VENTES.

Sucre brut. — On a fait hier 2500 nattes Manille à fl. 17 pavillon étranger. Café — Il s'est fait 200 balles Batavia à 33 3/4 cents. — 100 balles dito à 33 3/8 200 balles Brésil à 32 1/2. — 100 balles St-Domingue prix divers. Aujourd'hui on a cité 300 caisses Havane blond à 23, pavillon étranger — 200 caisses dito dito de flor. 22 5/8 à 22 7/8, et 150 caisses dito à prix divers. Sucre raffiné. — 20,000 kilo. loms, prix non indiqué.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pont-d'Or, à Liège.